



Conseil judiciaire aupres dun avocat

Par **many77**, le **21/08/2010** à **01:09**

Bonjour,
je suis en contrôle judiciaire depuis 2005, une fille avec qui je sortais accusée de viol, elle a aucune preuve de ce qu'elle avance, ils ont fait un tas d'expertises et questionné mon entourage, sur ma personne et n'ont rien trouvé de particulier qui pourrait dire que j'ai pu faire ça. Qu'en pensez-vous, et quelle suite pourrais-je avoir après merci.

Par **bobrayan**, le **21/08/2010** à **06:08**

Bonjour, de toute façon si c'est le cas, faut se présenter au poste de police le plus proche, parce que ceci est un acte affreux et lâche!!! Cet acte gâche la vie des gens pas seulement des victimes (proches de la victime et/ou violeur)...

Autrement si ce n'est pas le cas, il ne reste qu'à le prouver de la part de la "victime", et ainsi qu'à vous de prouver votre honnêteté.